

# Les descendants de Sulpice



**Recueil des actes des Darnault**  
**commune de Sougé (Indre)**

# MARRIAGE

## Sougé 1er thermidor an IV - 19 juillet 1796 (1)

Aujourd'hui premier thermidor l'an quatrième de la république (19 juillet 1796) française, une et indivisible, à dix heures du matin, par devant moi, ... Charles Simon Henet, faisant la fonction d'officier public au lieu et place de Silvain Chaudron par un arrêté et délibération de l'administration municipale du canton d'Argy, département de l'Indre, le vingt neuf du présent moi pour constater la naissance, es mariages et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage,

d'une part, Silvain Trumeau, âgé de dix neuf ans, fils de Silvain Trumeau, fermier de Saint Martin de Lamps et de Anne Chauvignon son épouse, domicilié en la dite commune de Saint Martin de Lamps, département de l'Indre,

d'autre part, Barbe Naudin, âgé de vingt un an, fille de feu Etienne Naudin et de Margueritte Robin, ses père et mère, demeurant au Breuil, commune de Sougé,

lesquels futurs conjoints étoient accompagnés de Silvain Trumeau âgé de 44 ans père du futur et Gilles Dureau âgé de 30 ans, marchand de bois, domicilié en laditte commune de Saint Martin de Lamps, cousin du futur, Margueritte Robin, âgé de 55 ans, mère de la future, et Etienne Naudin, âgé de 29 ans, fermier de demeurant au Breuil, dite commune de Sougé, frère de la future ... après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins, premièrement de l'acte de naissance de Silvain Trumeau en date du moi de mai qui constate quil est né a Levroux, du mariage légitime entre Silvain Turmeau et Anne Chauvignon, ci-dessus dénommés, deuxième de l'acte de naissance de Barbe Naudin en date du mois de décembre portant que Barbe Naudin et née a ... département de l'Indre, du légitime mariage entre feu Etienne Naudin et Marguerite Robin, troisièmement du consentement écrit dudit Silvain Trumeau et de Marguerite Robin, quatrièmement de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints, dressé par moi Médar Charles Simon Thuet officier public le 21 de messidor et affiché le même jour a la porte extérieure de la maison commune de Sougé et certifié par l'officier public de Saint Martin de Lamps d'avoir publié

Vain Trumeau Barbe Naudin	Aujourd'hui premier thermidor l'an quatrième De la république française, une et indivisible, à dix heures du matin par devant moi médar Charles Simon Thuet
------------------------------	---

faisant de fonction d'officier public au lieu de place  
 l'ancien chaudière par un arrêté de délibération de l'administration  
 municipale du Canton d'Argy Département de l'Indre de vingt  
 neuf du présent mois pour constater la naissance, les mariages de  
 de deus des Citoyens, sont comparus dans la maison commune  
 pour contracter mariage. D'une part, Silvain Bureau âgé de  
 dix neuf ans, fils de Silvain Bureau fermier de Saint Martin  
 d'Argy & Anne Chauvignou son épouse, domiciliés en la Ville Commune  
 de Saint Martin d'Argy Département de l'Indre. D'autre part,  
 Marie Naudin âgé de vingt un ans, fille de feu Pierre Naudin  
 & de Marguerite Robin, ses père & mère demeurant au Breuil -  
 Commune de Sougé. Desquels futurs conjoints étoient accompagnés  
 de Silvain Bureau âgé de quarante quatre ans, père du futur  
 & Gilles Bureau âgé de trente ans marchand, deus domiciliés  
 en la Ville Commune de Saint Martin d'Argy, cousin du futur  
 & Marguerite Robin âgé de cinquante cinq ans, mère de la futur  
 & Pierre Naudin âgé de vingt neuf ans, fermier demeurant au  
 Breuil de la Commune de Sougé frère de la futur - officier  
 public après avoir fait lecture en présence des parties de  
 de deus témoins, principalement de l'acte de naissance de Silvain  
 Bureau in date du mois de mai qui constate que son père & la mère  
 du mariage légitime entre Silvain Bureau & Anne  
 Chauvignou ci dessus dénommés, & l'acte de l'acte de naissance  
 de Marie Naudin in date du mois de septembre portant que Marie  
 Naudin & son père & son département de l'Indre en légitime  
 mariage entre feu Pierre Naudin & Marguerite Robin;  
 & par conséquent du consentement écrit dudit Silvain Bureau  
 & de Marguerite Robin quatrièmement de l'acte de publication  
 de promesse de mariage entre les futurs conjoints, & sur ce  
 moi me Charles Simon Thuel officier public de vingt  
 de messidor & affiché le même jour à la porte de la maison de la  
 maison commune de Sougé & certifié par l'officier public

De Saint martin de Lampy J'avois publié & affiché l'acte  
 de publication & de porte Intérieur de la maison commune  
 de Saint martin de Lampy, après lequel que Sévain  
 Bruniau & s'arba & maudin ont eu déclaré about  
 soit le prêtre  mutuellement pour époux; -  
 j'ai prononcé au nom de la loi, que Sévain Bruniau &  
 s'arba maudin sont unis en mariage, Et j'ai rédigé le  
 présent acte que des parties les témoins ont signé avec  
 moi, faite en la maison commune de Sougé des jours mis  
 dans le dossier, Garde nationale J. Turville

Mariage de Robier

Ante Maireignou

J. Durand

J. Durand

M. Durand

Ante Maireignou

J. Durand

J. Durand

Vincent Thouvenin

Louis Rouillier

Maria Marguerite Parajon

Alliot

Renault

Drovin

Gille Turville

M. Durand officier public